

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2020-23

<p>OBJET :</p> <p>- Affectation du résultat de 2019 au Budget primitif 2020</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>20/02/2020</p>	<p>L'an deux mil vingt,</p> <p>Le 4 mars à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p><u>Membres titulaires présents</u> : Mme Colette MICHAUX, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M. Gérard CHAIDRON, M. Alain DESFOSSÉS, M. Dany GUESDON (<i>membre suppléant M. BUQUET, titulaire absent</i>), M. Thierry HEBERT, M. Patrick PERIMONY, M. Christian ROUSSEL, M. François SELLIER (<i>membre suppléant M. QUÉNOT, titulaire absent</i>), M. François THIVERNY, M. Patrick FIZET.</p> <p><u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. William BOUS, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DECHEZELLES, M. Jean-Louis DOR, M. Jean Claude QUÉNOT.</p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 11</p> <p>Votants 11</p>	<p><u>- Affectation du résultat de 2019 de l'Institution interdépartementale au Budget primitif 2020 du SMAB</u></p> <p>Conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle M14 portant application de la réglementation budgétaire et comptable, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat qui apparaît à la clôture de la gestion 2019.</p> <p>Mme LUCOT-AVRIL propose aux membres de l'assemblée, l'affectation des résultats de l'année 2019 de l'Institution au budget primitif 2020 du Syndicat mixte du bassin de la Bresle.</p> <p><i>Le Comité syndical, à l'unanimité, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 de l'Institution dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Payeur départemental, autorise Mme la Présidente, à affecter de la manière suivante les résultats de 2019 au Budget primitif 2020 du syndicat mixte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>résultat de la section de fonctionnement : inscription en recettes à l'article 002 au BP 2020 pour 142 361.90€,</i> - <i>résultat de la section d'investissement : inscription en recettes à l'article 001 au BP 2020 pour 73 130.63€, le résultat des crédits de report étant positif de 215 492.53€.</i>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le : 21.03.2020.
la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 47 41 55 www.eptb-bresle.com